



Heures supplémentaires en congé parentale d'éducation

Par **laponie_old**, le **11/07/2007** à **15:37**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental d'éducation à 60%.

Mes horaires ont clairement été définis sur un courrier mais mon employeur ne m'a pas fait d'avenant. (21 heures réparties sur 4 jours de travail)

Ma surcharge de travail due à ma diminution du temps de travail pour un même poste à responsabilités m'oblige à faire des heures supplémentaires au delà des 21 heures convenues.

Mon employeur refuse d'entendre parler de ces heures supplémentaires car il considère que ma fonction de cadre prévoit de supporter des heures supplémentaires pour accomplir mon travail.

A-t-il raison?